Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215602210-20260402-20260402_D01-DE

COMMUNE DE ST JACUT LES PINS

Extrait du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 2 avril 2026

Le deux avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures dix, les Membres du Conseil Municipal de SAINT JACUT LES PINS proclamés par le Bureau Electoral à la suite des opérations du 15 Mars 2026 se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 27 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19 **Présents : 17** **Absents : 1** **Pouvoir : 1**
Votants : 18

Présents : MM. BOUCHON Sophie, METAYER Franck, STEVANT Béatrice, CARPENTIER Olivier, HALLIER Nathalie, ALAGNA Romain, MAÏENZA Gilles, PREVERT Marie-Elisabeth, HERGAUX-PARÉ Marie-Ange, BLANCHARD Pierre-Jacques, BOURDON David, BOUREUX Adeline, LE LOSTEC Laure, GUILLOTIN Xavier, MATHIEU Lorraine, ROYER Christophe, DA COSTA Nathalie formant la majorité des membres en exercice.

Absent : HERVIEUX Patrick

Pouvoir : Mme LAURENT Marie-Thérèse (pouvoir à CARPENTIER Olivier)

Secrétaire de séance : M GUILLOTIN Xavier

Réf. 20260402 – D01

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2026

Madame la Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux par courriel le 27 mars 2026.

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.
ST-JACUT-LES-PINS, le 3 avril 2026
La Maire – Sophie BOUCHON

MAIRIE DE ST-JACUT LES PINS
56 Morbihan

Le secrétaire – Xavier GUILLOTIN

Publié le : 07 avril 2026